

A.S.L DOMAINE DU PARC

NOISY LE ROI, le 22/03/2016

Les membres du Syndicat des Copropriétaires de la résidence:

**A.S.L DOMAINE DU PARC
DOMAINE DU PARC
78590 NOISY LE ROI**

se sont réunis en Assemblée Ordinaire

**le 22/03/2016
SALLE DES FETES DE BAILLY
47 BIS GRANDE RUE
78870 BAILLY**

sur convocation portant ordre du jour, adressée à chaque copropriétaire selon les délais et formes légales par le Syndic.

- 01) Désignation du Président de séance**
- 01.01) Désignation des scrutateurs**
- 01.02) Désignation du secrétaire de séance**
- 02) Rapport moral et d'activité 2015**
- 03) Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015**
- 04) Quitus au syndicat de l'ASLGDGP pour l'exercice écoulé**
- 05) Renouvellement du mandat de gestion**
- 06) Tennis**
- 07) Budget prévisionnel de fonctionnement**
- 08) Budget travaux : Rénovation partielle des allées**
- 09) Budget travaux : Accès aux terrains de tennis**
- 10) Approbation de l'une des 2 solutions proposées**
- 11) Choix de la solution à mettre en oeuvre**
- 12) Vente d'une partie commune**

RF PP 

13) Cotisation

14) Election des membres du syndicat de l'ASLGDP

14.1) Election des membres du syndicat de l'ASLGDP

14.2) Election des membres du syndicat de l'ASLGDP

14.3) Election des membres du syndicat de l'ASLGDP

14.4) Election des membres du syndicat de l'ASLGDP

14.5) Election des membres du syndicat de l'ASLGDP

14.6) Election des membres du syndicat de l'ASLGDP

15) Questions diverses

La feuille de présence, émargée par chaque copropriétaire présent ou représenté, fait apparaître à l'ouverture que :

253 copropriétaire(s) sur 504 sont présents ou représentés, soit 253 tantièmes sur le total de 504 tantièmes que comporte le syndicat

Liste des présents et représentés : AUBOIN Jean-François (1) - BERGER (1) - BONNET Nathalie (1) Représenté par BERGER - BOREL (1) Représenté par BERGER - CAMPAN Yann et Claire (1) Représenté par BERGER - DESCH JEAN-MICHEL (1) Représenté par BERGER - DUBAR (1) Représenté par BERGER - MIMAULT Michel (1) Représenté par BERGER - RENAUDIN Philippe (1) Représenté par BERGER - REVAULT Jean (1) Représenté par BERGER - ROLLE (1) Représenté par BERGER - BINET OU ACHIR DOMINIQUE / SABRINA (1) - BOCQUET Hervé et Monique (1) - BOUDARD Henri-Paul (1) Représenté par BOCQUET Hervé et Monique - GAUTHE Pierre (1) Représenté par BOCQUET Hervé et Monique - BOUCHARECHAS (1) - BODEL Gérard (1) Représenté par BOUCHARECHAS - DARTOIS (1) Représenté par BOUCHARECHAS - ESSID Aben (1) Représenté par BOUCHARECHAS - SPEZZAFERRI Fabio (1) Représenté par BOUCHARECHAS - BOUDOT Emmanuel (1) - BOURGUIGNON (1) - BUCHON Michel (1) - CADIOU Christophe (1) - CHEVIGNON Jean-Marc (1) - ENSINGER (1) Représenté par CHEVIGNON Jean-Marc - FORGES Philippe (1) Représenté par CHEVIGNON Jean-Marc - MEHU (1) Représenté par CHEVIGNON Jean-Marc - PY Vincent (1) Représenté par CHEVIGNON Jean-Marc - CULTRU Michel (1) - DECROIX Laurent (1) - BIZAGUET (1) Représenté par DECROIX Laurent - KLOTZ Héléne (1) Représenté par DECROIX Laurent - LOKIEC Félicien (1) Représenté par DECROIX Laurent - TERCINIER Christian (1) Représenté par DECROIX Laurent - DESCAMPS Jean-Philippe (1) - GIELLA Robert (1) Représenté par DESCAMPS Jean-Philippe - LE NOE Pierre Yves (1) Représenté par DESCAMPS Jean-Philippe - LEVREL Frédéric (1) Représenté par DESCAMPS Jean-Philippe - NICOU Jean-Claude (1) Représenté par DESCAMPS Jean-Philippe - PORQUIET/FOREST (1) Représenté par DESCAMPS Jean-Philippe - QUINTART Christophe (1) Représenté par DESCAMPS Jean-Philippe - DESTOMBES Guy (1) - DOULS CEDRIC (1) - DUHEM (1) - DUVAL RICHARD Delphine (1) - ABRY Pierre (1) Représenté par DUVAL RICHARD Delphine - BARBAULT Jean-Pierre (1) Représenté par DUVAL RICHARD Delphine - CARON Christophe et Sophie (1) Représenté par DUVAL RICHARD Delphine - FRENE Alain (1) Représenté par DUVAL RICHARD Delphine - HANQUEZ Dominique (1) Représenté par DUVAL RICHARD Delphine - KERANDEL Jean-Michel (1) Représenté par DUVAL RICHARD Delphine - LANGLET ou Madame SAURAT (1) Représenté par DUVAL RICHARD Delphine - LE DIBERDER Mathieu (1) Représenté par DUVAL RICHARD Delphine - PERROT Hervé (1) Représenté par DUVAL RICHARD Delphine - SINGER Laurent (1) Représenté par DUVAL RICHARD Delphine - FAIVRE Richard (1) - BERTHOLLE Alain (1) Représenté par FAIVRE Richard - BUSSIERE PAUL (1) Représenté par FAIVRE Richard - CHEIKEL ou Melle MOREL-LELU (1) Représenté par FAIVRE Richard - CHENONCEAUX LE PARC (1) Représenté par FAIVRE Richard - CLAVELLOUX Rolland (1) Représenté par FAIVRE Richard - MOCQUARD Michel (1) Représenté par FAIVRE Richard - NOURRY Eric (1) Représenté par FAIVRE Richard - PORTAIL Jean (1) Représenté par FAIVRE Richard - POUX-JOUE (1) Représenté par FAIVRE Richard - TURLAY LAURENT (1) Représenté par FAIVRE Richard - FOUQUET Jean-Louis (1) - MARTIN Xavier (1) Représenté par FOUQUET Jean-Louis - FOURNIER/SAVRY (1) - CHAZAL Jacques (1) Représenté par FOURNIER/SAVRY - FRANCOIS

Guillaume (1) Représenté par FOURNIER/SAVRY - GUDEFIN Matthieu (1) Représenté par FOURNIER/SAVRY - LE FOUEST Christophe (1) Représenté par FOURNIER/SAVRY - LEMOINE Loeiz (1) Représenté par FOURNIER/SAVRY - MITRECE Etienne (1) Représenté par FOURNIER/SAVRY - PECRIAUX Martine (1) Représenté par FOURNIER/SAVRY - REIGNAC Jacques (1) Représenté par FOURNIER/SAVRY - SIMON/DECOSTER (1) Représenté par FOURNIER/SAVRY - SONIGO (1) Représenté par FOURNIER/SAVRY - FRAICHARD ANTOINE (1) - ALBAUT Michel (1) Représenté par FRAICHARD ANTOINE - COHEN Thierry (1) Représenté par FRAICHARD ANTOINE - DUSSERE Jérôme (1) Représenté par FRAICHARD ANTOINE - EFFROY Cédric (1) Représenté par FRAICHARD ANTOINE - FARAG Sameh et Sophie (1) Représenté par FRAICHARD ANTOINE - LECERF Guillaume (1) Représenté par FRAICHARD ANTOINE - MAUDUIT Guy (1) Représenté par FRAICHARD ANTOINE - JOSEPH Hervé (1) - MARCHAL Thierry (1) Représenté par JOSEPH Hervé - MENAGER Pascal (1) Représenté par JOSEPH Hervé - JUTEAU Christian et Nicole (1) - R.M.F (1) Représenté par JUTEAU Christian et Nicole - KRAUSE Stéphane (1) - LAFEUILLE (1) - AMIOT Jean-Pierre (1) Représenté par LAFEUILLE - AUDIBERTI Bernard (1) Représenté par LAFEUILLE - BOLINCHES (1) Représenté par LAFEUILLE - DUTOT Guy (1) Représenté par LAFEUILLE - FONTAINE Guillaume (1) Représenté par LAFEUILLE - MAGNE Jean (1) Représenté par LAFEUILLE - MANGOLD Jean-Luc (1) Représenté par LAFEUILLE - MAPJ (1) Représenté par LAFEUILLE - MICHEL-PAULSEN Erik (1) Représenté par LAFEUILLE - TEISSEIRE Hubert (1) Représenté par LAFEUILLE - LAGREE Pierre-Yves (1) - LAMBERTUCCI (1) - DE BEAUCHENE Jean-Paul (1) Représenté par LAMBERTUCCI - LAMBLIN Emmanuel (1) - BOLLINGER Stéphane (1) Représenté par LAMBLIN Emmanuel - LESCHEVIN Christophe (1) - LONGO DOMENICO (1) - LOTH Rémi (1) - BOUANA Serge (1) Représenté par LOTH Rémi - DEVERGIES (1) Représenté par LOTH Rémi - DUMOLLARD Denis (1) Représenté par LOTH Rémi - DUPONT Pascal et Véronique (1) Représenté par LOTH Rémi - DUTHU Arnaud (1) Représenté par LOTH Rémi - FRANCOIS Marc (1) Représenté par LOTH Rémi - L HOTELIER - GERMAN (1) Représenté par LOTH Rémi - NANCY Pierre-Yves (1) Représenté par LOTH Rémi - PERRIN Francis ou Gersende (1) Représenté par LOTH Rémi - VORMS Philippe (1) Représenté par LOTH Rémi - LOTY ou LEGRAND (1) - MAILLARD / COLOMBAZ Claire (1) - MALBRANCKE Thierry et Martine (1) - ABADIE Nicolas (1) Représenté par MALBRANCKE Thierry et Martine - BARNES Christopher (1) Représenté par MALBRANCKE Thierry et Martine - BERTHELOT Pierre (1) Représenté par MALBRANCKE Thierry et Martine - GORRIS Christian (1) Représenté par MALBRANCKE Thierry et Martine - MCEACHERN Duncan (1) Représenté par MALBRANCKE Thierry et Martine - MELIQUE Jean-Marc (1) Représenté par MALBRANCKE Thierry et Martine - MOURET Frédéric (1) Représenté par MALBRANCKE Thierry et Martine - ROYER Thierry (1) Représenté par MALBRANCKE Thierry et Martine - MORALES (1) - BIZEC Didier et Sonia (1) Représenté par MORALES - CARCASSONNE (1) Représenté par MORALES - CHAMPION (1) Représenté par MORALES - DE LARMINAT Hubert (1) Représenté par MORALES - DELSAUX (1) Représenté par MORALES - GUERQUIN Marc (1) Représenté par MORALES - NICOLAS Jean-François (1) Représenté par MORALES - OLLIVRO Michel (1) Représenté par MORALES - POLGE Yves (1) Représenté par MORALES - OGER (1) - COLLETAZ Bernard (1) Représenté par OGER - DELAGARDE (1) Représenté par OGER - DUTHIL (1) Représenté par OGER - GITTON Rémy (1) Représenté par OGER - GOEBEL Andreas (1) Représenté par OGER - GRAZIANO ou Madame GIRAUD (1) Représenté par OGER - LECOMPTE Eric (1) Représenté par OGER - MANUGUERRA Henri (1) Représenté par OGER - TABARY Jean-Philippe (1) Représenté par OGER - TUCOULOU-TACHOUER Denis (1) Représenté par OGER - PAGET DAVID (1) - PATRY Thierry (1) - PERRAUD Bertrand (1) - HEURTEBIZE Marc (1) Représenté par PERRAUD Bertrand - PERRIN Héléne (1) - GUETIN Cyril (1) Représenté par PERRIN Héléne - GUIVARCH Jean-Paul (1) Représenté par PERRIN Héléne - LECLABART Grégoire (1) Représenté par PERRIN Héléne - MEDARD ou Melle ALAGUERO (1) Représenté par PERRIN Héléne - NOUET Stanis (1) Représenté par PERRIN Héléne - SERY Hervé (1) Représenté par PERRIN Héléne - ZEIG Pascal (1) Représenté par PERRIN Héléne - PHRACHIAS Patrick (1) - BARINET Patrick (1) Représenté par PHRACHIAS Patrick - BRUNEL Jean-Pierre (1) Représenté par PHRACHIAS Patrick - GAILLY DE TAURINES (1) Représenté par PHRACHIAS Patrick - LAPIERRE (1) Représenté par PHRACHIAS Patrick - LOUBETTE Pierre (1) Représenté par PHRACHIAS Patrick - MARION CAMBON Laurent (1) Représenté par PHRACHIAS Patrick - OSOUF Serge (1) Représenté par PHRACHIAS Patrick - REICHERT Olivier (1) Représenté par PHRACHIAS Patrick - RIOU Olivier (1) Représenté par

PP



PHRACHIAS Patrick - SINSOLLIER Catherine (1) Représenté par PHRACHIAS Patrick - POIZAT Hervé (1) - ARRICASTRE Joel (1) Représenté par POIZAT Hervé - AUBRY Jean (1) Représenté par POIZAT Hervé - BAZIRE (1) Représenté par POIZAT Hervé - BILHAUT (1) Représenté par POIZAT Hervé - CALLEGARI Olivier (1) Représenté par POIZAT Hervé - CHEVALLIER BEDAT Jacques (1) Représenté par POIZAT Hervé - FREMINET Cyrille (1) Représenté par POIZAT Hervé - HELLOUIN DE CENIVAL Bruno (1) Représenté par POIZAT Hervé - JARROIR Thierry (1) Représenté par POIZAT Hervé - STANISLAWIAK Alphonse (1) Représenté par POIZAT Hervé - POREZ Jacques (1) - GUILLEMAIN Matthieu (1) Représenté par POREZ Jacques - GUILLOT Arnaud (1) Représenté par POREZ Jacques - LABARTHE Michel (1) Représenté par POREZ Jacques - LE STRAT Yves (1) Représenté par POREZ Jacques - LECLABART Nicolas (1) Représenté par POREZ Jacques - MOREAU Jacques (1) Représenté par POREZ Jacques - PERSHING HALL (1) Représenté par POREZ Jacques - SANDRES (1) Représenté par POREZ Jacques - SEMOUX Patrice (1) Représenté par POREZ Jacques - THOMAS Thierry (1) Représenté par POREZ Jacques - RAJ Hanas (1) - RIVIER (1) - HERANDE Jean-Marc (1) Représenté par RIVIER - SABOUREAU Valérie (1) - SAINT-MARC Philippe (1) - BESSON Jean-Louis (1) Représenté par SAINT-MARC Philippe - BLANCHON (1) Représenté par SAINT-MARC Philippe - BOULENGIER Bernard (1) Représenté par SAINT-MARC Philippe - CRESPIN Philippe (1) Représenté par SAINT-MARC Philippe - DAUSSY Philippe (1) Représenté par SAINT-MARC Philippe - GENOT Marc (1) Représenté par SAINT-MARC Philippe - JEANBART Claude (1) Représenté par SAINT-MARC Philippe - PARKINSON Robert (1) Représenté par SAINT-MARC Philippe - PINET Bernard (1) Représenté par SAINT-MARC Philippe - SIGAUD Jean-Bernard (1) - SIRYANI Jaouadat (1) - SOQUET Jean-Luc (1) - L HOSPITALIER Jean Guy (1) Représenté par SOQUET Jean-Luc - LEMPIRE Michel (1) Représenté par SOQUET Jean-Luc - PORET Françoise (1) Représenté par SOQUET Jean-Luc - SOYEZ OU FROHNHOFER FRANCK OU SUZANNE (1) - STEIB Jean (1) - BONNEVILLE (1) Représenté par STEIB Jean - BRIVATI (1) Représenté par STEIB Jean - FOUILLIART Pierre (1) Représenté par STEIB Jean - NONY Jean-Marc (1) Représenté par STEIB Jean - SUCHY ou Melle BOUIS (1) - BLANCHARD (1) Représenté par SUCHY ou Melle BOUIS - BUISSON Jacques (1) Représenté par SUCHY ou Melle BOUIS - CLAR Philippe (1) Représenté par SUCHY ou Melle BOUIS - DE SINGLY Eric (1) Représenté par SUCHY ou Melle BOUIS - FALCOT (1) Représenté par SUCHY ou Melle BOUIS - LACAZETTE Gérard (1) Représenté par SUCHY ou Melle BOUIS - LARRANDUCHE (1) Représenté par SUCHY ou Melle BOUIS - LEDUCQ Jean-Christophe (1) Représenté par SUCHY ou Melle BOUIS - PLONCARD Pierre (1) Représenté par SUCHY ou Melle BOUIS - TRECA Maurice (1) Représenté par SUCHY ou Melle BOUIS - THEZEE Laurent (1) - TIMSIT Marc (1) - CHAFFANJON Jean-Marc (1) Représenté par TIMSIT Marc - CHARTIER Gerard (1) Représenté par TIMSIT Marc - DE CHOLIER DE CIBEINS Philippe (1) Représenté par TIMSIT Marc - DELEFOSSE Didier (1) Représenté par TIMSIT Marc - GOUIRAN Sylvain (1) Représenté par TIMSIT Marc - LECOQ - FORSANT Martine (1) Représenté par TIMSIT Marc - LINDET Patrice (1) Représenté par TIMSIT Marc - MOUCHONNET Bruno (1) Représenté par TIMSIT Marc - VERDEHAN DES M. Bruno (1) Représenté par TIMSIT Marc - VAN DER WERF Christophe (1) - VAUGIN Lionel (1) - POULAIN Jean-Luc (1) Représenté par VAUGIN Lionel - SUDRIEZ Jean-Marie (1) Représenté par VAUGIN Lionel - VIANDIER Dominique (1)

251 copropriétaire(s) sur 504 sont absents et non représentés, soit 251 tantièmes sur le total de 504 tantièmes que comporte le syndicat

Liste des absents : AIME Jeanne (1) - ALEXANDRESCOU Dan (1) - ALLONSIUS Claude (1) - ALLORY Jean-Jacques (1) - ALLOUN OU COQUELLE ALBERT OU ELODIE (1) - ALVARADO Juan (1) - ARMAND François (1) - AUDAIS Jérôme (1) - AUDEBERT Michel (1) - BAILLIE Jean-Baptiste (1) - BALLAN LAURENT (1) - BARBONNE Alain (1) - BAUJARD (1) - BELASCO Gérard (1) - BELOUARD Jean-Marc (1) - BEN HAMIDA Mounir (1) - BENET Laurent (1) - BERARD Olivier (1) - BERENBACH Bruno (1) - BERT Pierre (1) - BERTROU Jean (1) - BEUROTTE Jean-François (1) - BEYLEMANS Christian (1) - BIZET Laurent (1) - BLANQUART Sylvie (1) - BLAZY Xavier (1) - BOISRAMÉ Michel (1) - BONNEC Alain et Danièle (1) - BONSERGENT Jacques (1) - BOROT Alain (1) - BOUDAILLIEZ (1) - BOULLET et Mlle Mercier Hélène (1) - BOURGES Michelle (1) - BRESSON / ERSKINE (1) - BROQUET / THIRIONET ETIENNE / SYLVETTE (1) - BROUILLARD Joëlle (1) - BRUGIERE Jérôme (1) - BRUSCHERA (1) - BYRAMJEE (1) - CAHA ou Mme KANDIS (1) - CAILLET (1) - CAMUS Alexandre et

RF PP



Valérie (1) - CAMUS (1) - CARON Jean-François (1) - CATELAS Thierry (1) - CHARLUT
 Cyrille (1) - CHAVAGNAC HORTENSE (1) - CHEVASSU/LANGLOIS (1) - CLARKE DE
 DROMANTIN (1) - COEUR Jean-Pierre (1) - COLIN Olivier (1) - COLLARD Daniel (1) -
 COQUEMON François (1) - COQUIL Benoit (1) - CORDIER Pierre-François (1) - CORTET Yves
 (1) - COUSIN Raymond (1) - DA SILVA LOPES Luis (1) - DALLIBERT Cédric (1) -
 DARRAGON Philippe (1) - DAUBET Olivier (1) - DE BOULARD (1) - DE FRANCOIS Joël (1) -
 DE PLANCHARD DE CUSSAC (1) - DE POUGET DE NADAILLAC Guillemette (1) - DEMAGILIS
 (1) - DONGRADI Gérard (1) - DORMOY (1) - DUMAS Georges (1) - DUMOUSSEAU BENOIT
 (1) - DUPONT Michel et Christine (1) - DUPRAT JEAN LOUIS (1) - DUREL Jean-François (1)
 - DUTOIT Geraud (1) - DUVAL Régis (1) - EBRAY/DEMATTE (1) - ETESSE ou Madame
 CHAUVIN (1) - ETUR Jacques et Agnès (1) - EVAIN (1) - FALEWEE (1) - FAYE Pascal (1) -
 FEDERSPIL Marie-Anne (1) - FERON Olivier (1) - FIGHIERA (1) - FINIEL (1) - FLEURY
 Stéphane (1) - FONTAINE Jean-Louis (1) - FORSTER Marc-André (1) - FOSSE Olivier (1) -
 FREUDENBERG Frédéric (1) - GACHOD JEROME (1) - GANSWINDT Harald (1) - GARDIOL
 Marc (1) - GAUMONT Josephe-Joëlle (1) - GAUTHIER Christine (1) - GENCE (1) -
 GERARDIN Bruno (1) - GERLING (1) - GERMANEAU CHURCH Anne (1) - GEYSSELS Jacques
 (1) - GIBELIN Bruno (1) - GILLE Christian (1) - GILLIET (1) - GIRY Philippe (1) - GITZ (1)
 - GOBERT Jean-Luc (1) - GODIN Gilles (1) - GOFFART (1) - GOUDEMAND Francois-Xavier
 (1) - GOUMAND Jean-Pierre (1) - GRADISTANAC ROBERT (1) - GRAVIER Eric (1) - GUIBE
 Denis (1) - GUILLEMINOT Philippe (1) - GUIRAUD MARTINE (1) - HAIE-FAYLE (1) -
 HANNON Frédéric (1) - HASSAINE Frédéric (1) - HENIMANN François (1) - HERTAULT ou
 Madame DAL PO (1) - JAILLON Dominique (1) - JARRY Alain (1) - JAUMOUILLE Hubert (1) -
 JEUDY Raphael (1) - JOUIN Benoit (1) - JOURDAN Stephane (1) - JOYEUX André (1) -
 KABEYA TUMBA Jean-Marie (1) - KADDOUR (1) - KAFFEL (1) - KALITYNSKI Frédéric (1) -
 KAMALI (1) - KERTOUBI/LAOUT (1) - KHADIVI-DONBALI (1) - KIENZT Roland (1) - L
 EGRIMOIR (1) - LANGE ou Melle MESNIER (1) - LANOE Erick (1) - LARHER Tanguy (1) -
 LATIMER Adrian Michael (1) - LAVOYE Emmanuel (1) - LE DU Yves (1) - LE MOIGNE Hervé
 (1) - LE ROUX Emmanuel (1) - LEFEBVRE Danielle (1) - LEFEBVRE/TRANTOUL (1) -
 LEGRAND Stephane (1) - LEMIERE Samuel (1) - LEON Jacques (1) - LEROUX - BOCAGE
 Yann / Alexandra (1) - LEROY grégory (1) - LEROY PHILIPPE (1) - LHERMITE Amélie (1) -
 LIEBAERT François (1) - LOMBARDI Alain (1) - LUGINBUHL Patrick (1) - LUSARDI Marc (1)
 - MAILLANT Frédéric (1) - MANASTERSKI Georges (1) - MANGINOT Stéphane (1) - MANUEL
 Jean-Michel (1) - MARCHAND Olivier (1) - MARECHAL / LEPROUST PIERRE / DEBORAH (1) -
 MARILL (1) - MARMISSOLLE Dominique (1) - MARQUOIS / MARZOUK (1) - MARTIAL Henry
 (1) - MARTIN Arnaud (1) - MARTIN Dominique (1) - MASARIK Georges (1) - MERLATEAU
 ERIC (1) - MEURISSE Dominique (1) - MICHEL Franck (1) - MICHEL Paul et Ghislaine (1) -
 MOHAMMAD Mina (1) - MOISSON Philippe (1) - MOISSONNIER Louis Christophe (1) - MOLL
 Bernard (1) - MONNET Marie (1) - MORCEL Jacques (1) - MOULIN Michel (1) - MOURLEVAT
 (1) - MULLER ou Madame DE JONGHE (1) - MUNARI Georges (1) - NEVEU Eric (1) - PALLOT
 Laurent (1) - PARISE Didier (1) - PARTINGTON David (1) - PATIN Jérôme (1) - PESTIPONT
 - TRUONG (1) - PETIT Bruno (1) - PETIT Patrice (1) - PETITJEAN Rodolphe (1) - PICHON
 Jacques-Emmanuel (1) - PIERRE BERTRAND (1) - PINTEAUX Emmanuel (1) - PLET (1) -
 POISSON Jacky (1) - POUHAER Yvon (1) - POUSSET Paul-Louis (1) - POYART LAURENT (1)
 - PREVOST Daniel (1) - RAILLARD Alain (1) - RAMPI Eric (1) - RAVIN Francois (1) - RE
 Fabio (1) - REBOURG Olivier (1) - REVEILLON Philippe (1) - ROCHER Chantal (1) -
 ROCHIER Dominique (1) - RODDE / SENTENAC (1) - ROGAT Martial (1) - ROMAIN
 Christophe (1) - ROMEDENNE-LAGRANGE Patrice (1) - ROSE M. PETILLAULT ou Mme
 BRISSET (1) - ROSSET Thierry (1) - ROUSSEAU Claude (1) - RUCK / VANDORPE STEPHANE
 (1) - SAMOUILHAN (1) - SCHALCK Christophe (1) - SCHAUB (1) - SCHODEL Nicole (1) -
 SCHWOB Jacques (1) - SHARMA VIHAN (1) - STAS DE RICHELLE Denis (1) - STERLIN (1) -
 STUCKY Yves (1) - SUDRIEZ Franck (1) - SUDRY OU LE MEIGNEN FREDERIC ou SANDRINE
 (1) - TAILLET Damien (1) - TANAY / GARIN CHRISTOPHE / NATHALIE (1) - TARET Jean-
 Christophe (1) - TERPRAUT Anne (1) - TILLY YANN (1) - TISSERAND ou Melle EFFA (1) -
 TISSIER ou Madame LEVAUX (1) - TOILLON Georges (1) - TORO Hervé (1) - TOUR Laurent-
 Paul (1) - TRENTO (1) - TROY ou Madame LABARRIERE (1) - UGHETTO MONFRIN SYLVAIN
 (1) - VALEMBOIS Jean-Marie (1) - VALLORY Olivier (1) - VANDEPOORTER Tanya (1) -
 VICARI Alain (1) - VILLERS (1) - VITALE Franck (1) - WEBER Marc (1) - WITT (1) - ZERAH

OU CARTIGNIES JOHANN OU SANDRINE (1)

L'assemblée se trouvant régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer.

La séance est ouverte à : 21:24 heures

Après qu'il a été constaté que chaque copropriétaire porteur de pouvoir ne disposait pas de plus de délégations de vote qu'il n'est prévu à l'article 22 de la loi du 10 juillet 1965, modifiée par la loi du 31 décembre 1985, il est passé au vote de la première résolution.

01) Désignation du Président de séance

Article 24

L'assemblée désigne Mr PHRACHIAS Patrick en qualité de Président de séance.

Mise aux voix à 21h37, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 253 copropriétaire(s) totalisant 253 tantièmes/ 253 tantièmes.

Résolution adoptée

01.01) Désignation des scrutateurs

Article 24

L'assemblée désigne en qualité de scrutateur(s) : Monsieur FAIVRE

Résolution n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

Votent Pour : 253 copropriétaire(s) totalisant 253 tantièmes / 253 tantièmes

01.02) Désignation du secrétaire de séance

Article 24

L'assemblée désigne en qualité de secrétaire et d'assistant : Madame MORALES

Le Cabinet ORALIA MOREL enregistre les présents et représentés, ainsi que les votes ; Madame GENSAC assiste les scrutateurs et secrétaires.

Mise aux voix à 21h41, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 253 copropriétaire(s) totalisant 253 tantièmes/ 253 tantièmes.

Résolution adoptée

02) Rapport moral et d'activité 2015

Article 24

L'assemblée prend acte du rapport moral du Président du Syndicat et l'approuve.

Mise aux voix à 21h37, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 253 copropriétaire(s) totalisant 253 tantièmes/ 253 tantièmes.

Résolution adoptée

03) Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Article 24

Après avoir pris acte du rapport financier présenté par le Trésorier de l'ASLGDP, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2015.

Mise aux voix à 21h47, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 253 copropriétaire(s) totalisant 253 tantièmes/ 253 tantièmes.

Résolution adoptée

04) Quitus au syndicat de l'ASLGDP pour l'exercice écoulé

Article 24

L'assemblée, après avoir examiné les comptes et pris connaissance des actes de gestion effectués au nom de l'ASLGDP par le Syndicat, lui donne quitus plein et entier pour la gestion arrêtée au 31/12/2015.

Mise aux voix à 21h49, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 253 copropriétaire(s) totalisant 253 tantièmes/ 253 tantièmes.

Résolution adoptée

05) Renouvellement du mandat de gestion

Article 24

L'assemblée désigne le Président de l'ASLGDP pour renouveler dans ces conditions le contrat de mandat de gestion du cabinet Oralia-Morel pour un montant maximum de 17.780 € TTC.

Mise aux voix à 22h02, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 253 copropriétaire(s) totalisant 253 tantièmes/ 253 tantièmes.

Résolution adoptée

06) Tennis

Article 24

L'assemblée approuve le montant de la cotisation tennis 2016 pour un montant de 30€ (+10 € en cas de fourniture d'un nouveau badge).

Mise aux voix à 22h04, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 253 copropriétaire(s) totalisant 253 tantièmes/ 253 tantièmes.

Résolution adoptée

07) Budget prévisionnel de fonctionnement

Article 24

L'assemblée adopte le budget prévisionnel de fonctionnement de l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016 pour un montant 61 830 €.

Mise aux voix à 22h12, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 253 copropriétaire(s) totalisant 253 tantièmes/ 253 tantièmes.

Résolution adoptée

08) Budget travaux : Rénovation partielle des allées

Article 24

L'assemblée approuve les travaux de rénovation totale de l'allée de la zone de loisirs (partie haute) pour un montant de 3 000 euros (budget en complément du budget voté en 2015).

Ces dépenses seront prises sur le fond de réserve.

Mise aux voix à 22h15, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 253 copropriétaire(s) totalisant 253 tantièmes/ 253 tantièmes.

Résolution adoptée

09) Budget travaux : Accès aux terrains de tennis

Article 24

L'assemblée approuve la mise en œuvre d'une solution permettant d'empêcher l'occupation des terrains de tennis de la zone de loisirs par des non-résidents au domaine du Parc.

Mise aux voix à 22h41, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 241 copropriétaire(s) totalisant 241 tantièmes/ 249 tantièmes.

Votent contre : 8 copropriétaire(s) totalisant 8 tantièmes/ 249 tantièmes.

BARINET Patrick (1) - FAIVRE Richard (1) - HERANDE Jean-Marc (1) - LAPIERRE (1) - OGER (1) - POULAIN Jean-Luc (1) - SUDRIEZ Jean-Marie (1) - VAUGIN Lionel (1)

S'abstiennent : 4 copropriétaire(s) totalisant 4 tantièmes/ 253 tantièmes.

CHEVIGNON Jean-Marc (1) - MORALES (1) - PATRY Thierry (1) - SOYEZ OU FROHNHOFER FRANCK OU SUZANNE (1)

Résolution adoptée

10) Approbation de l'une des 2 solutions proposées

Article 24

Ce vote n'est pas applicable si l'assemblée n'approuve pas la mise en œuvre d'une solution permettant d'empêcher l'occupation des terrains de tennis par des non-résidents au domaine du Parc (Vote N°9).

L'assemblée approuve qu'une des 2 solutions proposées est satisfaisante

(Le rejet de ce vote exprimera le souhait qu'une autre solution devra être soumise à un vote lors de l'AGO de 2017).

Mise aux voix à 22h50, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 225 copropriétaire(s) totalisant 225 tantièmes/ 250 tantièmes.

Votent contre : 25 copropriétaire(s) totalisant 25 tantièmes/ 250 tantièmes.

BESSION Jean-Louis (1) - BLANCHON (1) - BONNEVILLE (1) - BOULENGIER Bernard (1) - BRIVATI (1) - CHEVIGNON Jean-Marc (1) - CRESPIEN Philippe (1) - CULTRU Michel (1) - DAUSSY Philippe (1) - FOUILLIART Pierre (1) - GENOT Marc (1) - JEANBART Claude (1) - KRAUSE Stéphane (1) - L HOSPITALIER Jean Guy (1) - LEMPIRE Michel (1) - NONY Jean-Marc (1) - PARKINSON Robert (1) - PINET Bernard (1) - PORET Françoise (1) - SABOUREAU Valérie (1) - SAINT-MARC Philippe (1) - SEMOUX Patrice (1) - SOQUET Jean-Luc (1) - STEIB Jean (1) - THEZEE Laurent (1)

S'abstiennent : 3 copropriétaire(s) totalisant 3 tantièmes/ 253 tantièmes.

MORALES (1) - PATRY Thierry (1) - POIZAT Hervé (1)

Résolution adoptée

CF PP

2

11) Choix de la solution à mettre en oeuvre

Article 24

Ce vote est applicable si l'assemblée approuve qu'une des 2 solutions présentées est satisfaisante (Vote N°10).

L'assemblée choisie la solution à mettre en oeuvre :

- Mise en oeuvre de la solution 1 :
L'assemblée approuve la distribution d'un badge à l'ensemble des maisons du domaine du Parc pour un coût de l'ordre de 4 500 € (420 badges à 10€ + plastique de fond)

Mise aux voix à 23h02, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 250 copropriétaire(s) totalisant 250 tantièmes/ 253 tantièmes.

Votent contre : 3 copropriétaire(s) totalisant 3 tantièmes/ 253 tantièmes.

MARION CAMBON Laurent (1) - RIOU Olivier (1) - SINSOLLIER Catherine (1)

Résolution adoptée

12) Vente d'une partie commune

Article 24

Lors de la vente du lot 296 entre M. Mme JEGAT et M. Mme LECLABART, il est apparu que d'après le plan du cadastre, les vendeurs occupaient la parcelle 296 mais également la petite parcelle section 218 sur laquelle une partie de la maison a été édifiée.

Au cadastre, la parcelle 218 est actuellement la propriété du Domaine du Parc.

Cette situation fait suite à une erreur lors du découpage et l'appropriation des parcelles à l'origine de la construction du domaine.

Afin de régulariser la situation, l'assemblée générale autorise la cession par l'ASL Domaine du Parc du lot n°218 à Monsieur et Madame LECLABART et ce moyennant le prix de 1 (un) euro.

Les frais inhérents à cette vente restent à la charge de l'acquéreur.

L'assemblée autorise tout représentant de l'ASLGDP (désigné par l'ASLGDP) à régulariser l'acte contenant cession dudit lot et à cet effet faire toute déclaration, veiller au respect de toute prescription, donner quittance et généralement faire le nécessaire.

Mise aux voix à 23h02, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 253 copropriétaire(s) totalisant 253 tantièmes/ 253 tantièmes.

Résolution adoptée

13) Cotisation

Article 24

L'assemblée décide de fixer le montant net de la cotisation 2016 à 118 € par maison appelé en une seule fois en avril 2016 (baisse de 7,8% par rapport à 2015).

Mise aux voix à 23h03, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 253 copropriétaire(s) totalisant 253 tantièmes/ 253 tantièmes.

Résolution adoptée

14) Election des membres du syndicat de l'ASLGDP

Article 24

L'assemblée désigne Mme MORALES en qualité de membre du conseil syndical pour une durée allant de la date de la présente réunion jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos.

Mise aux voix à 23h10, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 252 copropriétaire(s) totalisant 252 tantièmes/ 252 tantièmes.

S'abstiennent : 1 copropriétaire(s) totalisant 1 tantièmes/ 253 tantièmes.
BOURGUIGNON (1)

Résolution adoptée

14.1) Election des membres du syndicat de l'ASLGDP

Article 24

L'assemblée désigne Mme BERGER en qualité de membre du conseil syndical pour une durée allant de la date de la présente réunion jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos.

Mise aux voix à 23h10, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 252 copropriétaire(s) totalisant 252 tantièmes/ 252 tantièmes.

S'abstiennent : 1 copropriétaire(s) totalisant 1 tantièmes/ 253 tantièmes.
BOURGUIGNON (1)

Résolution adoptée

RFPP



14.2) Election des membres du syndicat de l'ASLGDP

Article 24

L'assemblée désigne Mr FAIVRE Richard en qualité de membre du conseil syndical pour une durée allant de la date de la présente réunion jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos.

Mise aux voix à 23h10, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 252 copropriétaire(s) totalisant 252 tantièmes/ 252 tantièmes.

S'abstiennent : 1 copropriétaire(s) totalisant 1 tantièmes/ 253 tantièmes.
BOURGUIGNON (1)

Résolution adoptée

14.3) Election des membres du syndicat de l'ASLGDP

Article 24

L'assemblée désigne Mme LONGO DOMENICO en qualité de membre du conseil syndical pour une durée allant de la date de la présente réunion jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos.

Mise aux voix à 23h10, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 252 copropriétaire(s) totalisant 252 tantièmes/ 252 tantièmes.

S'abstiennent : 1 copropriétaire(s) totalisant 1 tantièmes/ 253 tantièmes.
BOURGUIGNON (1)

Résolution adoptée

14.4) Election des membres du syndicat de l'ASLGDP

Article 24

L'assemblée désigne Mme OGER en qualité de membre du conseil syndical pour une durée allant de la date de la présente réunion jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos.

Mise aux voix à 23h10, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 252 copropriétaire(s) totalisant 252 tantièmes/ 252 tantièmes.

S'abstiennent : 1 copropriétaire(s) totalisant 1 tantièmes/ 253 tantièmes.
BOURGUIGNON (1)

Résolution adoptée

RF PP



14.5) Election des membres du syndicat de l'ASLGDP

Article 24

L'assemblée désigne Mr PHRACHIAS Patrick en qualité de membre du conseil syndical pour une durée allant de la date de la présente réunion jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos.

Mise aux voix à 23h10, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 252 copropriétaire(s) totalisant 252 tantièmes/ 252 tantièmes.

S'abstiennent : 1 copropriétaire(s) totalisant 1 tantièmes/ 253 tantièmes.
BOURGUIGNON (1)

Résolution adoptée

14.6) Election des membres du syndicat de l'ASLGDP

Article 24

L'assemblée désigne Mr VAN DER WERF Christophe en qualité de membre du conseil syndical pour une durée allant de la date de la présente réunion jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos.

Mise aux voix à 23h10, cette résolution a donné lieu au vote suivant :

Votent pour : 252 copropriétaire(s) totalisant 252 tantièmes/ 252 tantièmes.

S'abstiennent : 1 copropriétaire(s) totalisant 1 tantièmes/ 253 tantièmes.
BOURGUIGNON (1)

Résolution adoptée

15) Questions diverses

Sans Vote

Rappel : L'assemblée ne prend de décision valide que sur des questions inscrites à l'ordre du jour. Elle peut cependant examiner, sans effet décisive, toutes questions non inscrites à l'ordre du jour.

- Discussion avec la Mairie de l'installation de la Fibre Optique sur la résidence
- Problème de l'état de la voirie - Réunion de Quartier organisée avec la Mairie.

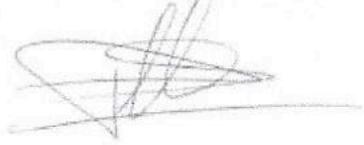
Résolution n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

CLOTURE : l'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question posée le Président déclare la séance levée à 23:32 heures

RF PP (S)

Le président.

-Mr PHRACHIAS Patrick



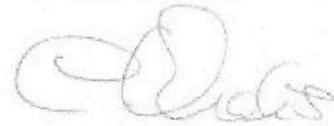
Le(s) Scrutateur(s).

-Mr FAIVRE Richard



Le Secrétaire.

Le syndic

Mme MORALES Cristina


Important :

Le dit Procès Verbal a été rédigé dans les conditions prévues par le décret du 17 mars 1967 et notamment par les articles 17, 18.

article 42 alinéa 2 :

Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois, à compter de la notification des dites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale.

Sauf en cas d'urgence l'exécution par le Syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa.

Pour information, article 42 dernier alinéa :

Le montant de l'amende civile dont est redevable, en application de l'article 32-1 du nouveau code de procédure civile, celui qui agit en justice de manière dilatoire ou abusive est de 152 € à 3048 € lorsque cette action a pour objet de contester une décision d'une Assemblée Générale concernant les travaux mentionnés au c de l'article 26.

Toute action en contestation de la validité de(s) décision(s) prise(s) s'effectue non par lettre recommandée, mais par assignation devant le Tribunal de Grande Instance du lieu de la situation de l'immeuble.

La feuille de présence de l'Assemblée Générale et ses annexes sont consultables gratuitement, sur rendez-vous dans les bureaux du syndic, par tout copropriétaire qui en fait la demande écrite jusqu'à la date limite de contestation des décisions de ladite assemblée auprès du Tribunal de Grande Instance.

Le Syndic

pp. RF (S)